Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S.G.D.S.N
Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
CERTA

Paris, le 01 août 2012
N° CERTA-2012-AVI-413

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité dans SIMATIC S7-400 CPU

Conditions d'utilisation de ce document : http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html
Dernière version de ce document : http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2012-AVI-413

Gestion du document

Référence	CERTA-2012-AVI-413
Titre	Vulnérabilité dans SIMATIC S7-400 CPU
Date de la première version	01 août 2012
Date de la dernière version	–
Source(s)	Bulletin de sécurité Siemens du 30 juillet 2012
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – *Gestion du document*

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

Déni de service à distance.

2 Systèmes affectés

- SIMATIC S7-400 V6 PN CPU 412-2 PN ;
- SIMATIC S7-400 V6 PN CPU 414-2 PN/DP ;
- SIMATIC S7-400 V6 PN CPU 414F-3 PN/DP ;
- SIMATIC S7-400 V6 PN CPU 416-3 PN/DP ;
- SIMATIC S7-400 V6 PN CPU 416F-3 PN.

3 Résumé

Une vulnérabilité a été corrigée dans plusieurs produits de la famille *SIMATIC S7-400 CPU*. Elle concerne un déni de service à distance au moyen d'un message ICMP spécialement conçu.

4 Solution

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

5 Documentation

- Bulletin de sécurité Siemens du 30 juillet 2012 :
  http://www.siemens.com/corporate-technology/pool/de/forschungsfelder/siemens_security_advisory_ssa-589272.pdf
- Référence CVE CVE-2012-3016 :
  http://cve.mitre.org/cgi-bin/cvename.cgi?name=CVE-2012-3016

Gestion détaillée du document

01 août 2012 version initiale.